

Quels seraient les effets sur les finances sociales d'un alignement du taux d'emploi français sur celui de l'Allemagne ?

Note réalisée par les services de la DG Trésor¹ (Juliette Ducoulombier)

Résumé

Cette note étudie l'effet d'un alignement des taux d'emploi français et allemand sur les finances sociales. L'exercice est purement illustratif, en ce qu'il ne discute pas des leviers et politiques publiques qui permettraient d'aboutir à l'augmentation du taux d'emploi modélisée et n'intègre pas leur coût potentiellement important pour les finances publiques. De plus, ce travail est basé sur de nombreuses hypothèses simplificatrices, notamment sur l'offre de travail des personnes transitant vers l'emploi, leur productivité et leur exposition aux risques sociaux. Ainsi, les résultats de cette étude sont à considérer comme des ordres de grandeur pour nourrir la réflexion et ne constituent en aucun cas une prévision.

L'alignement du taux d'emploi français sur le taux d'emploi allemand correspondrait à une hausse très massive de la part de la population française en emploi. En effet, le taux d'emploi allemand est supérieur de 8,7 points au taux d'emploi français en 2022. Le temps partiel étant largement plus répandu en Allemagne, cette différence de taux d'emploi reflète, en partie, des différences de volumes d'heures travaillées. Sans tenir compte des écarts de temps de travail, l'alignement du taux d'emploi français sur le taux allemand correspondrait à la création de 3,6 millions d'emploi, soit une hausse plus importante que celle observée depuis l'avant crise sanitaire (1,3 million d'emplois salariés ont été créés entre fin 2019 et fin 2023). En tenant compte des écarts de temps de travail, ce choc correspondrait à la création de 1,5 million d'emplois.

Les retombées d'un tel choc d'emploi sur les finances sociales seraient positives, avec néanmoins à terme la compensation d'une partie importante des économies par la hausse des dépenses de retraite. En tenant compte des écarts de temps de travail, cet alignement augmenterait les recettes de protection sociale d'environ 15 Md€, notamment *via* les cotisations sociales et la contribution sociale généralisée (CSG) générées par l'ensemble des mis en emploi. Il abaisserait les dépenses de protection sociale d'environ 5 Md€, *via* notamment la baisse des dépenses de prestations sociales et les moindres revenus de remplacement versés.

¹ La DG Trésor remercie les services de l'Insee, de France Stratégie, de la Drees, de la Dares, de la Direction de la Sécurité Sociale (DSS) et les participants à la séance plénière du Hcfips du 23 mai 2024 pour leurs contributions et retours utiles sur ce travail.

Table des matières

1. Quels liens entre taux d'emploi et financement de la protection sociale ?.....	3
a) Le taux d'emploi français est plus faible que celui des autres pays européens.....	3
b) Une analyse des liens entre taux d'emploi et financement de la protection sociale nécessite de faire de nombreuses hypothèses	5
2. Un alignement du taux d'emploi français sur le taux d'emploi allemand aurait des effets macroéconomiques importants	6
a) Un alignement des taux d'emploi nécessiterait une hausse massive de l'emploi.....	6
b) Le choc d'emploi s'accompagnerait d'une augmentation moins que proportionnelle de la masse salariale et du produit intérieur brut (PIB).....	7
3. Un alignement du taux d'emploi français sur le taux d'emploi allemand aurait des effets positifs sur le solde des comptes de la protection sociale	8
a) Une forte hausse de l'emploi entrainerait une augmentation significative des recettes de protection sociale	8
b) Une baisse de l'inactivité et du chômage diminuerait les dépenses de protection sociale, mais la hausse de l'emploi en génèrerait de nouvelles	10
(i) Prestations de solidarité.....	13
(ii) Revenus de remplacement hors retraites	14
(iii) Retraites	15
4. Conclusion	16

1. Quels liens entre taux d'emploi et financement de la protection sociale ?

a) Le taux d'emploi² français est plus faible que celui des autres pays européens

En 2022, 68,1 % des français en âge de travailler (correspondant, par convention, à la population des 15-64 ans) étaient en emploi. En d'autres termes, en moyenne sur cette année, 13 millions de français en âge de travailler n'étaient pas en emploi. Parmi eux, 2,4 millions étaient au chômage au sens du Bureau International du Travail, c'est-à-dire se déclarant disponibles et souhaitant travailler. Le reste, soit plus de 10 millions de personnes, sont considérés comme inactifs (notamment des étudiants, des individus ne participant pas au marché du travail ou des retraités). Au sein de cette population en âge de travailler, les taux d'emploi sont hétérogènes. En particulier, les plus jeunes et les plus âgés sont moins en emploi que le reste de la population et le taux d'emploi des hommes, quelle que soit la classe d'âge, est plus élevé que celui des femmes (voir tableau 1).

Au sein de l'Union européenne, la France et l'Allemagne présentent des écarts de taux d'emploi importants (voir graphique 1). En effet, l'Allemagne présente un taux d'emploi (76,8 %) bien supérieur à celui de la France, quelles que soient les catégories d'âge et de sexe étudiées. À titre de comparaison, la moyenne au sein de l'Union européenne était de 69,8 % avec un minimum de 60,1 % observé en Italie. Les Allemands de 15 à 64 ans étant plus nombreux que leurs homologues français (53,4 contre 40,8 millions), environ 12,4 millions d'entre eux ne sont pas en emploi. 11 % de cette population en non emploi est au chômage en Allemagne, contre 17 % en France. Les taux d'emploi allemands sont supérieurs pour chaque catégorie croisée d'âge et de sexe étudiée. Comparée à la France, l'Allemagne présente un taux d'emploi relativement plus important parmi les jeunes et les seniors. En croisant les catégorisations selon l'âge et le sexe, la différence est au plus fort chez les hommes seniors (+18,9 points en Allemagne, par rapport à la France) et chez les jeunes hommes (+16,2 points).

Tableau 1 : Structure de l'emploi et du chômage en France et en Allemagne (2022)

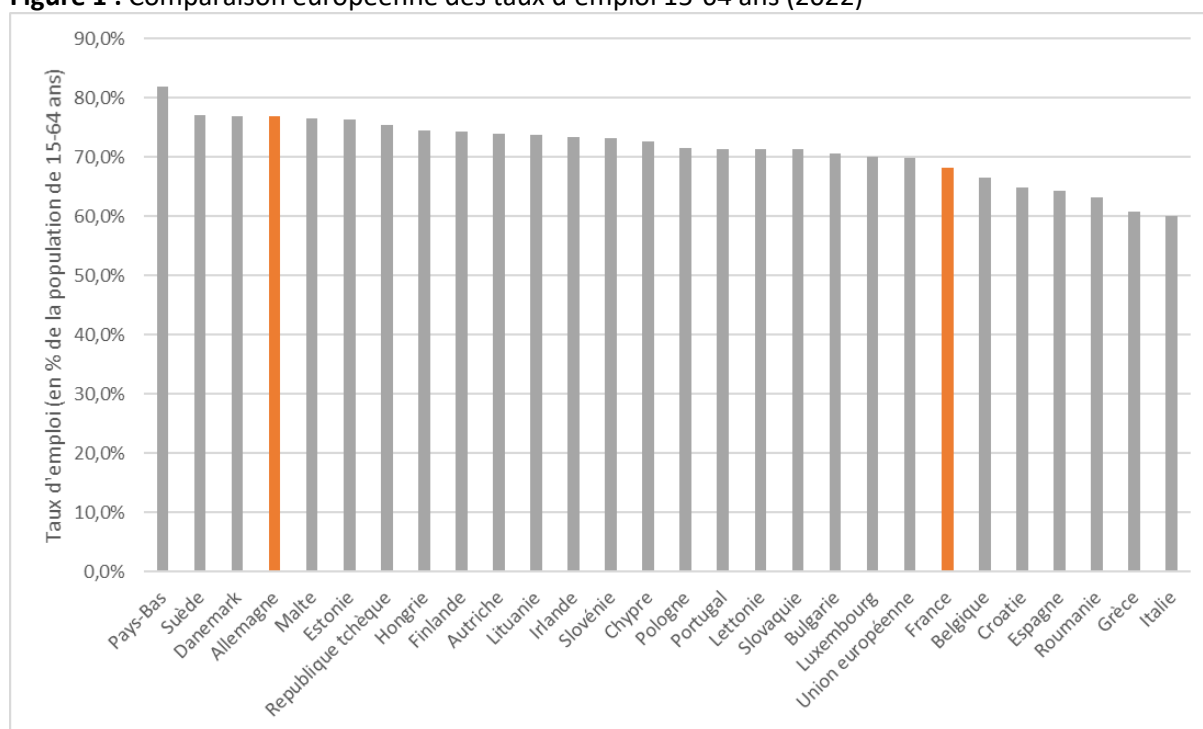
		Allemagne			France		
		Emploi	Chômage	Taux d'emploi	Emploi	Chômage	Taux d'emploi
		<i>en millions</i>	<i>en millions</i>	<i>en % de la population</i>	<i>en millions</i>	<i>en millions</i>	<i>en % de la population</i>
Ensemble (15-64 ans)		40,9	1,4	76,8	27,8	2,2	68,1
Homme	15-24 ans	2,3	0,2	52,5	1,4	0,3	36,3
	25-54 ans	14,4	0,5	89,1	10,3	0,7	86,6
	55-64 ans	5,0	0,2	77,2	2,4	0,2	58,3
Femme	15-24 ans	1,9	0,1	47,9	1,3	0,2	33,5
	25-54 ans	12,8	0,4	80,9	9,9	0,7	79,0
	55-64 ans	4,5	0,1	69,4	2,5	0,2	55,5

Source : Eurostat.

Note de lecture : En 2022, l'Allemagne comptait 40,9 millions de personnes en emploi.

² Le taux d'emploi, défini comme la part d'individus en emploi parmi la population en âge de travailler (par convention de 15 à 64 ans), est un indicateur relatif de la situation de l'emploi dans un pays. En effet, en rapportant le nombre d'emplois pourvus au nombre de travailleurs potentiels, cette métrique permet de comparer la situation sur le marché du travail de différents pays. Elle a également l'avantage d'être déclinable selon les caractéristiques individuelles d'intérêts, ce qui permet d'obtenir une vision plus fine de la situation sur chaque segment du marché du travail.

Figure 1 : Comparaison européenne des taux d'emploi 15-64 ans (2022)



Source : Eurostat.

Note de lecture : En 2022, les Pays-Bas présentaient un taux d'emploi de 82 %.

Cependant, ces écarts de taux d'emploi entre la France et l'Allemagne dissimulent en partie des écarts de temps de travail. En effet, parmi les individus en emploi en 2022, la part d'emploi à temps partiel est supérieure de plus de dix points en Allemagne par rapport à la France (28 % contre 17 % - voir tableau 2). L'emploi à temps partiel en Allemagne a connu une forte hausse durant les années 2000 en lien avec les réformes Hartz qui ont élargi la gamme des emplois dits « minimes » (les mini et midi-jobs, des contrats à volumes horaires et cotisations salariales limités) et assoupli leurs conditions d'application. Le temps partiel en Allemagne est particulièrement utilisé au sein des catégories professionnelles moins employées en France, c'est-à-dire les femmes, les plus jeunes et les seniors. Parmi les femmes d'âge intermédiaire notamment, l'emploi à temps partiel représente 47 % de l'emploi en Allemagne, contre 24 % en France ; les seniors et jeunes allemands ont une part de temps partiel dans l'emploi un demi à un tiers supérieur aux seniors et jeunes français, respectivement.

Tableau 2 : Distribution du temps de travail effectif en France et en Allemagne (2022)

	Allemagne				France				
	Part temps partiel	Heures travaillées	Part temps plein	Heures travaillées	Part temps partiel	Heures travaillées	Part temps plein	Heures travaillées	
	en % des emplois	par semaine	en % des emplois	par semaine	en % des emplois	par semaine	en % des emplois	par semaine	
Ensemble (15-64 ans)	28	21	72	40	17	23	84	39	
Homme	15-24 ans	24	14	76	39	17	20	83	36
	25-54 ans	9	23	91	40	6	23	95	40
	55-64 ans	11	21	89	41	11	21	89	41
Femme	15-24 ans	36	14	64	38	29	19	71	35
	25-54 ans	47	22	54	38	24	24	76	37
	55-64 ans	53	21	47	38	32	21	69	38

Source : Eurostat.

Note de lecture : En 2022, 28% des employés allemands étaient en temps partiel, avec une durée hebdomadaire moyenne de travail de 21 heures.

Remarque : les heures travaillées correspondent au temps de travail hebdomadaire effectif dans l'emploi principal.

b) Une analyse des liens entre taux d'emploi et financement de la protection sociale nécessite de faire de nombreuses hypothèses

Une hausse du taux d'emploi est souvent citée dans le débat public comme un moyen d'équilibrer les finances publiques, notamment pour financer notre modèle de protection sociale et des politiques d'investissement (éducation, transition écologique etc.). L'ampleur de l'effet d'une hausse du taux d'emploi sur le financement de la protection sociale n'a cependant pas été documentée.

Cette étude vise à documenter le lien entre taux d'emploi et finances sociales, en fournissant un ordre de grandeur des effets sur les recettes et dépenses sociales d'une hausse du taux d'emploi calibrée pour atteindre celui observé en Allemagne. Une hausse du taux d'emploi augmenterait notamment les recettes à travers les cotisations sociales et la CSG, mais l'ampleur de la variation dépend très fortement de la nature des emplois créés, en particulier des niveaux de salaire. Du point de vue des dépenses, une hausse du taux d'emploi est susceptible d'éviter certains coûts liés au non emploi (assurance chômage, minima sociaux), mais peut également entraîner des dépenses supplémentaires directes (prime d'activité) ou indirectes (par exemple liées à l'augmentation de la prise en charge des frais de mode de garde). En dehors du champ de la protection sociale, un choc d'emploi d'une telle ampleur serait également associé à une hausse des autres recettes perçues par l'Etat, comme la TVA (en augmentant la consommation des ménages) ou l'impôt sur le revenu (en augmentant leur revenu), dont les effets ne sont pas étudiés dans la présente note.

L'exercice repose sur de nombreuses hypothèses fortes. L'analyse se restreint au champ de la protection sociale, tel que défini dans les Comptes de la Protection Sociale (CPS)³. De plus, les effets sont estimés en supposant que le choc d'emploi est instantané sur l'année 2022. Autrement dit, ils sont calculés sur la base des montants observés en 2022, en supposant des prix rigides. L'économie est par hypothèse à l'état stationnaire : les effets estimés correspondent aux variations de dépenses et recettes pleinement montés en charge. Enfin, l'analyse repose sur de nombreuses hypothèses simplificatrices, notamment sur la qualité des emplois créés, la productivité des nouveaux entrants sur le marché du travail et leur exposition aux risques sociaux, qui limitent sa portée.

Cet exercice est illustratif et doit être interprété avec une grande prudence, notamment car il ne discute pas des leviers et politiques publiques qui permettront d'atteindre ce taux d'emploi et n'intègre pas leur coût potentiellement important pour les finances publiques. Or, la hausse du taux d'emploi étudiée est massive et inédite. En réalité, la mise en emploi d'individus éloignés du marché du travail est lente et suppose généralement d'importants investissements dans les politiques de l'emploi et/ou des évolutions structurantes sur d'autres politiques (e.g. modération salariale notamment au niveau du SMIC, durcissement des conditions d'éligibilité à l'assurance-chômage). Par exemple d'après la DARES⁴, en 2022, le financement des politiques en faveur de l'emploi et du marché du travail atteignait 178,7 Md€. Au sein de ces dépenses, on compte 87,7 Md€ de dépenses pour inciter à l'embauche, 45,6 Md€ pour soutenir le revenu en cas d'absence d'emploi, 27,7 Md€ pour former, 11,1 Md€ pour inciter à l'activité et 6,5 Md€ pour accompagner les personnes en recherche d'emploi.

³ Sous la direction Clément Dherbécourt, Mathilde Didier et Geoffrey Lefebvre, 2023 « [La protection sociale en France et en Europe en 2022 - Résultats des comptes de la protection sociale - édition 2023](#) », Panoramas de la DREES, DREES, décembre 2023.

⁴ Ramajo, I. et al., [Les dépenses en faveur de l'emploi et du marché du travail en 2022](#). Dares résultats n°44, juillet 2024.

2. Un alignement du taux d'emploi français sur le taux d'emploi allemand aurait des effets macroéconomiques importants

a) Un alignement des taux d'emploi nécessiterait une hausse massive de l'emploi

L'étude repose sur deux scénarios d'alignement des taux d'emploi français par catégorie d'âge (15-24 ans, 25-54 ans et 55-64 ans) et de sexe sur ceux de l'Allemagne⁵. Dans le premier scénario, le taux d'emploi français est aligné sur celui de l'Allemagne sans tenir compte des différences de temps de travail. Dans le second scénario, les différences d'heures travaillées entre la France et l'Allemagne sont prises en compte, en alignant les taux d'emploi en « équivalent temps plein » par catégorie d'âge et de sexe. Plus précisément, les écarts de temps de travail sont convertis en écarts d'effectifs à structure de temps de travail inchangée. Ce second scénario apparaît plus réaliste.

Cet alignement nécessiterait une hausse très massive de l'emploi (voir tableau 3). Sans tenir compte des écarts de temps de travail, l'alignement des taux d'emploi correspondrait à +3,6 millions d'emplois, soit une hausse de +13 % environ du nombre d'emplois. Cette hausse est plus importante que celle observée depuis la crise (+1,4 millions d'emplois créés entre fin 2019 et fin 2022) et représente plus de la moitié de l'ensemble des emplois créés au cours des 35 dernières années (+6,8 millions d'emploi créés entre fin 1989 et 2022⁶). Le second scénario se traduit par de moindres créations d'emploi en raison de la prise en compte du temps partiel (+1,5 millions d'emploi). Par hypothèse, les emplois créés sont supposés être représentatifs des emplois observés en France, notamment en ce qui concerne le type d'employeur (salarié, indépendant, public), le secteur d'emploi et le temps de travail.

Tableau 3 : Détails des deux scénarios de choc d'emploi

		Scénario 1			Scénario 2		
		Sans prise en compte du temps de travail			Avec prise en compte du temps de travail		
		en millions	en points de pourcentage	en % de l'emploi	en millions	en points de pourcentage	en % de l'emploi
Ensemble (15-64 ans)		3,6	8,7	12,8	1,5	3,6	5,3
Homme	15-24 ans	0,7	18,0	2,6	0,4	9,3	1,3
	25-54 ans	0,4	3,1	1,3	0,0	0,2	0,1
	55-64 ans	0,8	20,6	3,0	0,7	16,4	2,4
Femme	15-24 ans	0,6	16,2	2,3	0,2	6,4	0,9
	25-54 ans	0,3	2,5	1,1	0,0	0,0	0,0
	55-64 ans	0,7	15,5	2,5	0,2	3,9	0,6

Source : Eurostat, Traitement : DG Trésor.

Note de lecture : dans le scénario 1, un alignement des taux d'emploi générerait 3,6 millions d'emploi, soit une hausse du taux d'emploi de 8,7 points ou une hausse de l'emploi de 13 %.

L'ajustement est réalisé sur la base des données observées en 2022 et ne corrige pas des effets des réformes récentes qui pourraient permettre une hausse du taux d'emploi dans les prochaines

⁵ Par hypothèse, les catégories présentant un taux d'emploi supérieur en France par rapport à l'Allemagne ne sont pas affectées par le choc d'emploi. Par ailleurs, un ajustement est nécessaire puisque les structures de population en âge de travailler sont différentes entre la France et l'Allemagne. En effet, l'alignement des taux d'emploi français sur les niveaux allemands au sein de chaque catégorie d'âge et de sexe conduit à un taux d'emploi agrégé inférieur à celui observé dans l'ensemble de l'économie allemande. Pour s'assurer de retrouver le taux d'emploi allemand dans l'ensemble de l'économie, le surplus d'emploi est distribué au sein des différentes catégories d'âge et de population qui contribuent à la hausse du taux d'emploi en conservant la structure de population.

⁶ [L'emploi en France en 2022 – Estimations d'emploi | Insee](#)

années. C'est le cas, en particulier, pour la réforme des retraites de 2023, qui est susceptible d'augmenter la participation au marché du travail des séniors (cf. encadré 3), de la réforme de la contracyclicité de l'assurance-chômage, de la réforme de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA au sein de France travail (ex-Pôle emploi), ou encore de la réforme du service public de la petite enfance qui vise à lever les freins à la participation des mères au marché du travail.

b) Le choc d'emploi s'accompagnerait d'une augmentation moins que proportionnelle de la masse salariale et du produit intérieur brut (PIB)

La hausse de l'emploi serait susceptible de diminuer la productivité moyenne de l'économie à travers une modification de la composition de la main d'œuvre et la mise en emploi d'individus éloignés du marché du travail. Tout d'abord, la productivité moyenne étant différente selon l'âge et le sexe de l'employé, à productivité individuelle inchangée, la déformation de la répartition des emplois dans l'économie entre les catégories d'âge et de sexe modifie la productivité moyenne. En particulier, le choc d'emploi modélisé est porté en grande partie par une hausse de l'emploi des jeunes, qui ont une moindre expérience, et de l'emploi des femmes, qui sont sur-représentées dans les métiers les moins productifs. L'ampleur de cet effet est calculée sous l'hypothèse que le salaire net est proportionnel à la productivité de l'individu. Ensuite, la hausse de l'emploi modélisée serait portée par des personnes plus éloignées du marché du travail, donc moins productives que les individus de même âge et de même sexe déjà en emploi. Des travaux économétriques⁷ suggèrent que, hors effet de composition, une hausse de l'emploi était associée à une baisse globale de la productivité, avec une élasticité moyenne de 0,5. C'est cette élasticité qui est retenue dans ces travaux.

Tableau 4 : Chocs de productivité selon les deux scénarios⁸

<i>en % de variation par rapport à l'individu moyen</i>	Scénario 1 <u>Sans</u> prise en compte du temps de travail	Scénario 2 <u>Avec</u> prise en compte du temps de travail
Effet de composition	-11	-7
Effet éloignement	-38	-36
Effet total	-45	-40

Source : Enquête Emploi et Bourlès (2012), Traitement : DG Trésor.

Etant donnée la plus faible productivité moyenne des mis en emploi, le choc d'emploi impliquerait une hausse de la masse salariale et du PIB d'environ 7,0 % dans le premier scénario et 3,2 % dans le second. L'estimation du choc de masse salariale repose sur l'hypothèse que les salaires nets sont représentatifs de la productivité et que le rapport entre salaires nets et bruts est maintenu inchangé. L'estimation de la croissance engendrée par le choc d'emploi repose sur l'hypothèse d'une élasticité du PIB par rapport à l'emploi unitaire à productivité moyenne inchangée⁹. Ces ordres de grandeur reposent sur de fortes hypothèses, en particulier quant à la productivité des mis en emploi. A titre

⁷ Bourlès, R., Cette, G. & Cozarenco, A., (2012), Employment and Productivity: Disentangling Employment Structure and Qualification Effects, International Productivity Monitor, 23, p. 44-54

⁸ D'après l'Enquête Emploi 2021, relativement à l'individu moyen, les hommes de 15-24 ans sont 41 % moins productifs, les hommes de 25-54 ans sont 14 % plus productifs et les hommes de 55-64 ans sont 26 % plus productifs. Les femmes de 15-24 ans sont 46 % moins productives, les femmes de 25-54 ans sont 7 % moins productives et les femmes de 55-64 ans sont 9 % moins productives.

⁹ Avec une fonction de production Cobb-Douglas homogène au premier ordre, cette hypothèse suppose un ajustement de même ampleur sur le capital.

illustratif, en supposant la productivité des nouveaux entrants égale à la productivité moyenne, ce qui correspondrait à une approche très optimiste, le choc sur le PIB et la masse salariale serait estimé à 12,8 % et +5,3 % dans les scénarios 1 et 2 respectivement.

Tableau 5 : Chocs sur le PIB selon les deux scénarios

<i>En % de variation</i>		Scénario 1	Scénario 2
		<u>Sans</u> prise en compte du temps de travail	<u>Avec</u> prise en compte du temps de travail
Ensemble		7,0	3,2
Homme	15-24 ans	0,9	0,5
	25-54 ans	0,9	0,1
	55-64 ans	2,4	1,9
Femme	15-24 ans	0,8	0,3
	25-54 ans	0,6	0,0
	55-64 ans	1,4	0,4

Traitement : DG Trésor.

3. Un alignement du taux d'emploi français sur le taux d'emploi allemand aurait des effets positifs sur le solde des comptes de la protection sociale

a) Une forte hausse de l'emploi entrainerait une augmentation significative des recettes de protection sociale

L'effet d'une hausse du taux d'emploi sur les recettes de protection sociale passe par la hausse de la masse salariale. Au sein des comptes de la protection sociale, les principales ressources qui dépendent de l'emploi incluent (i) la totalité des cotisations patronales, salariales et non salariales, qui représentent un montant total de 430 Md€ en 2022, et (ii) 50 % des impôts et taxes affectés (ITAF). Ces derniers intègrent la CSG/CRDS activité, la taxe sur les salaires, le forfait social et la contribution solidarité autonomie (CSA) qui portent sur les revenus d'activité et sont donc soumis à l'évolution de l'emploi, pour un montant total de 139 Md€ environ. En revanche, la TVA, les taxes sur les tabacs/alcools ou encore la Contribution Sociale de Solidarité (C3S), qui font partie des impôts et taxes affectés à la protection sociale ne dépendent pas directement de l'emploi mais de la consommation ou du chiffre d'affaires des entreprises. Ainsi, l'évolution de l'emploi n'aurait qu'un effet de second tour sur ces recettes, tandis que cet exercice se borne conventionnellement aux effets directs de l'emploi. Au total, le volume de l'assiette des recettes de protection sociale concernée par le choc s'élève donc à 570 Md€ (voir tableau 6).

Néanmoins, les recettes de cotisations sociales sont susceptibles d'augmenter de façon non proportionnelle par rapport à la masse salariale privée en raison des dispositifs d'allègement du coût du travail en vigueur. En effet, en cohérence avec les hypothèses de productivité retenues (*cf. supra*), les nouveaux emplois auraient en moyenne des salaires plus faibles que les emplois actuels et seraient donc plus nombreux à être concernés par les allègements de cotisations patronales (ci-après appelés allègements généraux, ou AG). Nous calculons la part des allègements généraux dans la masse salariale privée associée à la distribution des salaires des mis en emplois, qui est déformée vers des salaires plus bas par rapport à celle observée en 2022. Nous supposons que le surcroît d'allègements généraux ne s'accompagne pas d'une hausse des montants compensés.

Tableau 6 : Recettes sociales selon les Comptes de la protection sociale et champ sensible à l'emploi (2022)

<i>Montants 2022, en milliards d'euros</i>	Ensemble des recettes	Champ sensible à l'emploi
Cotisations sociales d'employeurs	430	430
Cotisations sociales de salariés		
Autres cotisations sociales		
Cotisations sociales imputées	62	0
Impôts et taxes affectés	279	139
Contributions publiques	116	0
Produits financiers (depuis 1981)	7	0
Autres recettes (depuis 1981)	24	0
Recettes du compte de capital (depuis 2006)	-5	0
Ensemble	913	570

Source : Drees, Traitement : DG Trésor.

Le choc d'emploi impliquerait une hausse des recettes de protection sociale de 31 Md€ dans le scénario 1 et de 15 Md€ dans le scénario 2 (voir tableau 7). Dans le scénario 2 (respectivement 1), ce choc sur les ressources totales se décomposerait par une augmentation de 21 Md€ (10 Md€) des cotisations effectives dont -9 Md€ (-3 Md€) d'AG et par une hausse de 10 Md€ (4 Md€) d'ITAF. De nouveau, ces ordres de grandeur reposent sur de fortes hypothèses, en premier lieu quant aux salaires des mis en emploi, et sont bornés au champ des comptes de la protection sociale. Or, d'autres recettes perçues par l'Etat seraient susceptibles de s'accroître en lien avec l'augmentation du taux d'emploi (cf. encadré 1).

Tableau 7 : Décomposition de la variation des recettes sociales

<i>Variation, en milliards d'euros</i>	Scénario 1	Scénario 2
	<u>Sans</u> prise en compte du temps de travail	<u>Avec</u> prise en compte du temps de travail
Cotisations effectives	21	10
dont allègements généraux	-9	-3
ITAF	10	4
Total	31	15
<i>soit, en % variation</i>	<i>3,4</i>	<i>1,6</i>

Traitement : DG Trésor.

Encadré 1 : Elargissement de l'analyse à l'ensemble des prélèvements obligatoires

Le champ de l'étude porte sur les effets directs de la hausse du taux d'emploi sur les recettes sociales. L'analyse n'intègre pas d'estimation de l'effet de la hausse de la masse salariale sur les recettes hors champ social (par exemple l'impôt sur le revenu), ni des effets indirects de la hausse du taux d'emploi sur d'autres bases taxables (consommation des ménages, revenu, etc.) qui peuvent également avoir des effets sur les recettes des administrations publiques.

Un ordre de grandeur de l'effet d'une hausse du taux d'emploi sur l'ensemble des prélèvements obligatoires peut être obtenu en appliquant une élasticité de ces derniers au PIB. En effet, on observe une relation empirique entre croissance spontanée des prélèvements obligatoires et PIB. Les estimations récentes réalisées sur données françaises (1991-2021) par le HCFP ([Dubois, 2023](#)) confirment que l'élasticité des prélèvements obligatoires au PIB serait proche de 1 sur longue période.

Sur la base des montants de prélèvements obligatoires collectés en 2022 (1 194 Md€, Insee), le rapprochement des taux d'emploi français et allemand pourrait entraîner une hausse des prélèvements obligatoires perçus par l'ensemble des administrations publiques de 38 à 84 Md€ selon le scénario (ces effets comprennent les hausses de recettes sociales de 31 et 15 Md€ selon le scénario).

En revanche, il convient de souligner que du côté des dépenses, il n'est pas tenu compte du coût des politiques publiques qui permettraient d'atteindre ces niveaux d'emplois, qui dépend fortement des leviers mobilisés et de leur efficacité.

b) Une baisse de l'inactivité et du chômage diminuerait les dépenses de protection sociale, mais la hausse de l'emploi en générerait de nouvelles

Le choc d'emploi est susceptible d'affecter les dépenses de protection sociale qui dépendent du revenu ou du statut sur le marché du travail. Celles-ci peuvent être classées au sein de deux catégories : d'un côté les prestations de solidarité attribuées aux ménages en fonction de leurs ressources ou de leur composition, et de l'autre les revenus de remplacement (hors retraite) attribués individuellement en fonction de cotisations préalablement versées au cours d'une période d'emploi. L'ampleur de ces effets dépend du nombre d'individus mis en emploi et du statut d'origine au sens du Bureau International du Travail (BIT) (chômage ou inactivité) de chacun d'entre eux. Une hypothèse de plein emploi, c'est-à-dire de taux de chômage d'équilibre à 5 %, et une hypothèse de constance de la distribution des chômeurs entre les groupes d'âge et de sexe permettent de distribuer les emplois créés entre moindres chômeurs et moindres inactifs¹⁰. Dans les deux scénarios, le nombre de transitions de l'inactivité à l'emploi et le nombre de transitions du chômage à l'emploi dans chacune des catégories de sexe et d'âge est déduit de ces hypothèses (tableau 8).

Par ailleurs, à ces effets s'ajoutent de nouvelles dépenses de retraite et, sous une hypothèse de représentativité des emplois créés, de nouvelles dépenses de rémunération dans les administrations de sécurité sociale, dues à la hausse de la masse salariale publique. Cette hypothèse de représentativité des emplois créés, est inévitablement arbitraire. D'autres hypothèses auraient pu être formulées afin de justifier une masse salariale des administrations de sécurité sociale inchangée. Par exemple, une hypothèse de demande et qualité de soins inchangée impliquerait de garder constants les effectifs salariés des administrations de sécurité sociale, donc de ne pas augmenter leur masse salariale. Par ailleurs, les effets potentiels sur la masse salariale de l'Etat et des administrations publiques locales ne sont pas discutés car ils restent hors du champ de la protection sociale.

¹⁰ Dans le scénario 2, l'application d'une hypothèse de plein emploi (5 %) et de constance de la répartition des chômeurs entre les catégories d'âge et de sexe impliquerait de rendre inactifs certains individus dans les catégories qui ne contribuent pas à la hausse du taux d'emploi (hommes et femmes d'âge intermédiaire). Afin d'éviter ces mises en inactivité contre-intuitives, l'hypothèse de constance de la distribution des chômeurs est adaptée : les sorties du chômage permettant d'atteindre le plein emploi (soit 0,7 millions de sorties) sont distribuées uniquement entre les catégories qui contribuent significativement à la hausse du taux d'emploi.

Tableau 8 : Variation des effectifs, par statut au sens du Bureau International du Travail

Variation, en millions		Scénario 1			Scénario 2		
		Sans prise en compte du temps de travail			Avec prise en compte du temps de travail		
		Emploi	Chômage	Inactifs	Emploi	Chômage	Inactifs
Ensemble (15-64 ans)		3,6	-0,6	-3,0	1,5	-0,7	-0,8
Homme	15-24 ans	0,7	-0,1	-0,6	0,4	-0,2	-0,1
	25-54 ans	0,4	-0,2	-0,2	0,0	0,0	0,0
	55-64 ans	0,8	0,0	-0,8	0,7	-0,1	-0,6
Femme	15-24 ans	0,6	-0,1	-0,6	0,2	-0,2	-0,1
	25-54 ans	0,3	-0,2	-0,1	0,0	0,0	0,0
	55-64 ans	0,7	0,0	-0,6	0,2	-0,1	-0,1

Traitement : DG Trésor.

Note de lecture : Dans le scénario 1, la hausse de l'emploi de 3,6 millions correspond à une diminution du chômage de 0,6 million et une diminution de l'inactivité de 3,0 million.

Tableau 9 : Dépenses sociales selon les Comptes de la protection sociale et champ sensible à l'emploi (2022)

Montants 2022, en milliards d'euros	Ensemble des dépenses	Champ sensible à l'emploi	Nature
SANTÉ	318	31	
MALADIE	264	16	
Remplacement de revenu temporaire	20	16	Revenu de remplacement
Soins de santé maladie pris en charge	198		
Soins de santé complémentaires	25		
Prestations médico-sociales (hors personnes handicapées)	15		
Autres prestations santé	7		
INVALIDITÉ	47	10	
Remplacement de revenu (pensions et rentes)	10	10	Revenu de remplacement
Autres prestations de ressources	14		
Prestations de compensation du handicap	4		
Accueil et hébergement des personnes handicapées	17		
Aide par le travail	2		
ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES	7	5	
Remplacement de revenu définitif	7	5	Revenu de remplacement
Autres prestations AT-MP	0		
VIEILLESSE-SURVIE	376	355	
VIEILLESSE	335		
Pensions vieillesse	317	317	Revenu de remplacement
Minimum vieillesse	4		
Indemnités de départ à la retraite	1		
Prestations liées à la dépendance	10		
Autres prestations vieillesse	3		
SURVIE	41		
Pensions de droit dérivé	38	38	Revenu de remplacement
Minimum vieillesse	0		
Autres prestations survie	2		
FAMILLE	59	36	
Prestations en faveur de la famille	21	19	Prestation de solidarité
Prestations liées à la scolarité	3	2	Prestation de solidarité
		1	Prestation de solidarité, hors champ ERFS
Prestations liées à la garde d'enfants	17	8	Prestation de solidarité
Aide sociale à l'enfance (ASE)	9		
Complément de rémunération	3	2	Prestation de solidarité, hors champ ERFS
Prestations liées à la maternité	4	3	Revenu de remplacement
		1	Prestation de solidarité
Autres prestations famille	2		
EMPLOI	48	71	
INSERTION ET RÉINSERTION PROFESSIONNELLE	7	2	
Formation professionnelle	3	2	Revenu de remplacement
Insertion professionnelle	3		
CHÔMAGE	41	32	
Allocation chômage	34	30	Revenu de remplacement
		2	Prestation de solidarité, hors champ ERFS
Prétraites	0		
Autres prestations chômage	6		
LOGEMENT	16	15	
Allocation de logement familiale (ALF)	3	3	Prestation de solidarité
Aide personnalisée au logement (APL)	7	7	Prestation de solidarité
Allocation de logement sociale (ALS)	5	5	Prestation de solidarité
PAUVRETÉ-EXCLUSION SOCIALE	33	22	
Revenu de solidarité active (RSA)	12	12	Prestation de solidarité
Prime d'activité	10	10	Prestation de solidarité
Autres prestations pauvreté-exclusion	11		
TOTAL	849		

Source : Drees, Traitement : DG Trésor.

(i) Prestations de solidarité

L'effet sur les prestations de solidarité est estimé à partir des dépenses observées dans l'Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux (ERFS). Cette enquête, disponible pour l'année 2021, permet de déterminer les prestations moyennes versées aux ménages composés d'une personne inactive ou au chômage et d'une catégorie d'âge et de sexe donnée. La variation de dépense publique engendrée par leur mise en emploi est déduite de la comparaison avec un contrefactuel : les prestations perçues par les ménages composés d'une personne en emploi de même catégorie d'âge et de sexe. La variation de dépenses totales, suite à la mise en emploi des personnes, est ensuite appliquée aux montants de dépenses observés dans les Comptes de la protection sociale 2022.

Le choc d'emploi permettrait une baisse des dépenses de prestation de solidarité de 3,5 Md€ dans le scénario 1 et de 1,4 Md€ dans le scénario 2 (cf. Tableau 10). Dans le détail, les dépenses de prestations dites « d'entretien de l'enfant » (allocations familiales, complément familial et allocation de rentrée scolaire, soit 17,6 Md€ versés en 2022 d'après les CPS) et celles dites « d'accueil du jeune enfant » hors modes de garde (prestation d'accueil du jeune enfant ou PAJE « base » et « prime de naissance », soit 3,5 Md€ versés en 2022 d'après les CPS) diminueraient du fait de leur conditionnement aux ressources du ménage. Les dépenses de prestations de financement de la garde des jeunes enfants (complément mode de garde et Prepare, soit 7,5 Md€ versés en 2022 d'après les CPS) augmenteraient car l'entrée sur le marché du travail génèrerait de nouveaux besoins de garde. Les dépenses d'aides personnelles au logement (allocation de logement familiale, aide personnalisée au logement, allocation de logement sociale, soit 15,4 Md€ versés en 2022 d'après les CPS) diminueraient en lien avec l'augmentation des ressources des ménages. Les dépenses de revenu de solidarité active (RSA, soit 12,1 Md€ en 2022 d'après les CPS) diminueraient car certains ménages perdraient leur éligibilité. Enfin, les dépenses de prime d'activité (10,4 Md€ en 2022 d'après les CPS) augmenteraient avec les mises en emploi.

Tableau 10 : Décomposition de la variation des dépenses de prestations de solidarité

Variation		Scénario 1		Scénario 2	
		Sans prise en compte du temps de travail		Avec prise en compte du temps de travail	
		en milliards €	en %	en milliards €	en %
Famille	Entretien de l'enfant	-1	-4	0	-2
	Accueil du jeune enfant (hors solutions de garde)	0	-4	0	0
	Accueil du jeune enfant (solutions de garde)	0	5	0	2
Logement	Allocations personnelles de logement	-1	-8	0	-3
Pauvreté	RSA	-3	-24	-1	-11
	Prime d'activité	1	9	0	4
Total		-4	-5	-1	-2

Traitement : DG Trésor.

Entretien de l'enfant : Allocations familiales, complément familial, allocation de rentrée scolaire.

Accueil du jeune enfant hors solutions de garde : paje base et paje prime de naissance.

Accueil du jeune enfant, solutions de garde : complément mode de garde et Prepare.

Allocations personnelles de logement : allocation de logement familiale, aide personnalisée au logement, allocation de logement sociale.

Note de lecture : Dans le scénario 1, les dépenses d'« Entretien du jeune enfant » diminueraient de 1 Md€, ce qui correspond à une baisse de 4 %.

Cette méthode permet uniquement de donner un ordre de grandeur de l'effet sur les prestations de solidarité car elle est limitée par plusieurs hypothèses. Premièrement, les données disponibles ne permettent pas d'identifier certaines prestations qui pourraient évoluer avec la mise en emploi. Par exemple, les dépenses d'allocation de solidarité spécifique (ASS), de bourses d'études (hors enseignement supérieur) et de complément de rémunération liés à la parenté ne sont pas observées dans l'ERFS, et sont donc supposées inchangées suite au choc d'emploi. Néanmoins, le montant de ces dépenses inobservées est faible par rapport au montant des dépenses observées dans les données (8 Md€ de dépenses environ en 2022, soit environ 12 % du champ des dépenses de prestations de solidarité). Deuxièmement, la méthodologie proposée ne permet de contrôler que pour le sexe, l'âge et la situation familiale des ménages où l'on observe des transitions vers l'emploi. Ainsi, les autres caractéristiques (par exemple les ressources, la nature des emplois occupés par les conjoints, les lieux de vie, etc.) des ménages qui connaissent une transition vers l'emploi sont supposées similaires à celles des ménages contrefactuels. Troisièmement, les montants de prestations sociales perçues par les ménages qui connaissent une transition vers l'emploi ne sont pas corrigés de l'hypothèse de moindre productivité des nouveaux travailleurs par rapport aux travailleurs observés en 2022. Or, l'effet sur les dépenses de prime d'activité devrait par exemple être en réalité plus important, cette prestation étant ciblée sur les travailleurs modestes. Dernièrement, il est fait l'hypothèse simplificatrice que deux individus en non emploi et en couple ne peuvent pas basculer ensemble en emploi. Or la variation de dépenses engendrée par la mise en emploi d'un couple au non emploi serait différente de celle d'un couple qui connaît qu'une seule transition.

(ii) Revenus de remplacement hors retraites

L'effet sur les revenus de remplacement (hors retraites), estimé en appliquant le nombre d'entrées en emploi et le nombre de sorties du chômage aux dépenses observées dans les Comptes de la protection sociale (67 Md€), serait de -5,6 Md€ dans le scénario 1 et de -8,5 Md€ dans le scénario 2 (voir tableau 11). Les six revenus de remplacement (hors retraites) identifiés comme susceptibles de varier avec le taux d'emploi peuvent se distinguer en deux groupes. Tout d'abord, les indemnités journalières (IJ) et rentes versées au titre des accidents du travail (respectivement 4,0 et 5,4 Md€ en 2022), les pensions et rentes d'invalidité (10,4 Md€), et les indemnités journalières versées au titre de l'assurance maladie (12,5 Md€) et de la maternité (3,4 Md€) couvrent des risques auxquels sont exposés les individus en emploi. Ainsi, la hausse de l'emploi ouvre des droits aux nouveaux travailleurs, ayant un effet brut positif sur les dépenses de +2,5 Md€ dans le scénario 1 et de +1,1 Md€ dans le scénario 2. Par ailleurs, les allocations chômage (29,8 Md€ en 2022, pour l'allocation d'aide au retour à l'emploi uniquement) indemnisent les individus au chômage donc dépendent du nombre d'individus au chômage et non en emploi. Les transitions du chômage vers l'emploi diminuent ces dépenses d'environ 8,1 Md€ dans le scénario 1 et de 9,7 Md€ dans le scénario 2.

Cette méthode permet uniquement de donner un ordre de grandeur de l'effet sur les revenus de remplacement (hors retraites) car elle se fonde sur des hypothèses fortes. Principalement, les nouveaux entrants sur le marché du travail ont une exposition au risque supposée similaire aux travailleurs actuels, alors qu'ils sont susceptibles d'être surexposés à certains risques, notamment pour les risques maladie et incapacité¹¹. L'hypothèse retenue tend donc à minorer la hausse de dépenses.

¹¹ Par exemple, une étude du COR de janvier 2022 montre que l'exposition au risque après 50 ans augmente avec l'âge de manière plus que proportionnelle.

Tableau 11 : Décomposition de la variation des dépenses de revenu de remplacement

	Scénario 1		Scénario 2	
	<u>Sans</u> prise en compte du temps de travail		<u>Avec</u> prise en compte du temps de travail	
	<i>en %</i>	<i>en milliards</i>	<i>en %</i>	<i>en milliards</i>
IJ maladie	7	1	3	0
IJ AT-MP	7	0	3	0
Pensions et rentes d'invalidité	7	1	3	0
Rentes AT-MP	7	0	3	0
IJ maternité	7	0	3	0
ARE	-25	-8	-30	-10
Total	-8	-6	-13	-9

Traitement : DG Trésor.

Note de lecture : Dans le scénario 1, les dépenses d'indemnités journalière maladie augmenteraient de 1 Md€.

(iii) Retraites

L'effet du choc d'emploi sur les dépenses des régimes de retraite (environ 355 Md€ en 2022 d'après les Comptes de la protection sociale) s'élèverait à +9 Md€ dans le scénario 1 et +2 Md€ dans le scénario 2. Ces montants correspondent par hypothèse aux montants à l'état stationnaire. En réalité, l'équilibre du système serait atteint uniquement à long terme : les recettes sont immédiates alors que le surcroît de dépenses lié aux droits supplémentaires ne s'observerait qu'à long terme.

Pour les moins de 55 ans, en raison de l'incertitude autour de l'effet du choc d'emploi sur les futures dépenses de retraite, les cotisations retraite générées par la mise en emploi de ces individus sont supposées compenser les dépenses de pension futures liées à la hausse de leurs droits retraite.

Pour les 55 ans et plus, outre les deux effets mentionnés ci-dessus (cotisations additionnelles, dépenses futures liées à la hausse des droits retraite), il y aurait également une baisse des dépenses de retraite causées par la mise en emploi de certains d'entre eux, et donc par la réduction du nombre de retraités. Il est fait l'hypothèse que ces moindres dépenses de retraites actuelles, liées aux entrées en emploi, compensent le surplus de dépenses futures généré par la hausse de leurs droits retraite. Ainsi, les plus de 55 ans n'engendreraient pas de dépenses nettes supplémentaires pour les régimes de retraite. L'effet total sur des régimes de retraite correspondrait donc à l'effet recettes (cotisations additionnelles). Il est calculé en appliquant la part des cotisations sociales (hors AG) affectées à la branche vieillesse (régimes de base et complémentaires), soit environ 2/3, à l'effet du choc d'emploi sur l'ensemble des recettes.

Tableau 12 : Décomposition de la variation des dépenses et de recettes de retraite

Variation, en milliards d'euros		Scénario 1	Scénario 2
		<u>Sans</u> prise en compte du temps de travail	<u>Avec</u> prise en compte du temps de travail
15-54 ans	Dépenses	9	2
	Recettes	9	2
55-64 ans	Dépenses	0	0
	Recettes	11	7
Ensemble	Solde	11	7

Traitement : DG Trésor.

Encadré 2 : Effet de la réforme des retraites de 2023 sur l'emploi et les finances sociales

La réforme des retraites entrée en vigueur en septembre 2023 prévoit notamment un relèvement de l'âge d'ouverture des droits de 62 à 64 ans et une accélération de la hausse de la durée de cotisation prévue par la réforme de 2014. Ces deux mesures conduiront les assurés à décaler leur date de départ à la retraite en prolongeant leur activité, ce qui se traduirait par un surcroît d'emplois. L'effet de la réforme sur l'emploi augmentera progressivement entre 2023 et 2032 au fur et à mesure de la montée en charge de la mesure d'âge. Il diminuera ensuite car la mesure d'âge aurait moins d'effet au-delà de 2032 et se stabilisera à partir de 2040. En effet, dans une situation contrefactuelle sans réforme, les départs à la retraite auraient été plus tardifs en raison de la poursuite de la montée en charge de la réforme de 2014 (jusqu'en 2040) et des entrées plus tardives sur le marché du travail. En 2024, première année pleine des effets de la réforme, l'effet sur l'emploi serait d'environ +70 000 personnes en moyenne annuelle ; en 2035, il serait d'environ +350 000 personnes.

Du côté des recettes, le surcroît d'emploi dû à la réforme génèrera des recettes supplémentaires pour les finances publiques, à la fois pour les régimes de retraite (cotisations) mais aussi pour le reste des administrations publiques *via* les prélèvements induits par l'augmentation du PIB.

Du côté des dépenses, le décalage des âges de départ à la retraite permettrait de diminuer le nombre de nouveaux retraités et donc les dépenses de retraite à court terme. À long terme, le gain sur les dépenses diminuera progressivement à mesure que les individus concernés par le report, qui bénéficieront d'un surcroît de pension du fait de carrière prolongée, renouvelleront le stock de retraités.

(iv) Masse salariale publique

La hausse du taux d'emploi se traduirait également par une hausse de l'emploi public, y compris dans le secteur des administrations de sécurité sociale, étant donnée l'hypothèse de structure du marché du travail inchangé par le choc d'emploi (cf. supra), qui entraîne que la répartition entre emploi public et emploi privé resterait constante. L'application du choc de masse salariale à celle des salariés des administrations de sécurité sociale en 2022, soit 79,5 Md€ (Insee, Comptes de la nation), impliquerait 6 Md€ de dépenses supplémentaires dans le scénario 1 et 3 Md€ dans le scénario 2.

4. Conclusion

Cette étude, à visée purement illustrative pour fournir des ordres de grandeur, analyse les effets d'un alignement des taux d'emploi français et allemand sur les finances sociales. L'exercice est illustratif, en ce qu'il ne discute pas des leviers et politiques publiques qui permettraient d'aboutir à l'augmentation du taux d'emploi modélisée et n'intègre pas leur coût potentiellement important pour les finances publiques. De plus, le choc d'emploi nécessaire pour aligner les taux d'emploi français et allemand correspondrait à une hausse importante de la population française en emploi. Sans tenir compte des écarts de temps de travail, l'alignement du taux d'emploi français sur le taux allemand correspondrait à la création de 3,6 millions d'emploi, soit une hausse plus importante que celle observée depuis la crise sanitaire (+1,4 millions d'emplois créés entre fin 2019 et fin 2022). En tenant compte des écarts de temps de travail, ce choc correspondrait à la création de 1,5 million d'emplois.

L'alignement du taux d'emploi français sur le taux d'emploi allemand, en prenant en compte les différences de temps de travail entre les deux pays, aurait un effet positif sur le solde de la protection sociale d'environ 20 Md€. En effet, une hausse du taux d'emploi d'environ 4 points pourrait augmenter le PIB d'environ 3%. Cette hausse de l'activité générerait environ 15 Md€ de recettes

supplémentaires pour le financement de la protection sociale (soit environ +1,6 %), et réduirait les dépenses sociales à hauteur de 5 Md€ environ (soit -0,6 %). Hors hausse de la masse salariale publique, les dépenses sociales baisseraient de 8 Md€. A titre illustratif, la hausse du taux d'emploi français pourrait entraîner une hausse des prélèvements obligatoires perçus par l'ensemble des administrations publiques, c'est-à-dire au-delà du champ des Comptes de la protection sociale, d'environ 38 Md€ (dont les 15 Md€ de recettes sociales évoqués ci-dessus).

Ces ordres de grandeur doivent être interprétés avec une grande précaution et dans le respect du cadre de l'analyse. Au-delà des limites propres à tout exercice de comparaison internationale, cet exercice repose sur de nombreuses hypothèses fortes, sur la (moindre) productivité des mis en emploi, la nature des emplois qu'ils occupent et leur quotité de travail. Par ailleurs, ces ordres de grandeur ne prennent pas en compte les coûts importants des politiques publiques qui permettraient d'atteindre ce taux d'emploi, ni les effets de bouclage macroéconomique (effets de second tour sur la consommation, l'investissement public, etc.). Enfin, ces résultats sont estimés sur la base de la structure du marché du travail et des finances sociales observés en 2022, considérés comme inchangés par le choc d'emploi, sans tenir compte des changements observés depuis cette date.

Tableau 13 : Décomposition de la variation des dépenses et de recettes sociales

	Scénario 1 <u>Sans</u> prise en compte du temps de travail	Scénario 2 <u>Avec</u> prise en compte du temps de travail
	<i>en millions</i>	<i>en millions</i>
Choc emploi	3,6	1,5
	<i>en %</i>	<i>en %</i>
Effet PIB	7,0	3,2
	<i>en milliards €</i>	<i>en milliards €</i>
Effet dépenses sociales	5	-5
Effet recettes sociales	31	15
Effet solde sur les finances sociales	26	20

Traitement : DG Trésor.